

Pierre-François Vulliemin

L'«état actuel des
connaissances scientifiques
et techniques»:
diligence du producteur
et finitude de l'homme

Table des matières

Table des abréviations	1
Introduction	
I. L'intérêt de notre sujet.....	9
II. Un aperçu de notre démarche.....	11
III. Les questions que notre démarche a ignorées.....	14
IV. Le plan de notre travail	18
 Chapitre I.	
Les fondements de la responsabilité selon la LRFP en général, et le défaut en particulier	
I. Les fondements de la responsabilité selon la LRFP	25
A. La situation antérieure à l'entrée en vigueur de la LRFP et l'adoption de la LRFP, les fondements historiques de l'actuelle responsabilité du fait des produits.....	25
1. <i>Aperçu des origines américaines de la responsabilité du fait des produits contemporaine</i>	<i>26</i>
2. <i>La situation en Suisse, avant 1984</i>	<i>28</i>
3. <i>La situation en Suisse, depuis 1984.....</i>	<i>29</i>
4. <i>L'adoption de la directive européenne qui a inspiré la LRFP.....</i>	<i>30</i>
a) <i>Une directive lancée à la poursuite de deux buts.....</i>	<i>30</i>
b) <i>L'harmonisation juridique.....</i>	<i>32</i>
c) <i>La protection du consommateur.....</i>	<i>33</i>
5. <i>L'adoption de la LRFP</i>	<i>35</i>
B. Les conditions de la responsabilité selon la LRFP, les fondements juridiques de l'actuelle responsabilité du fait des produits	38
1. <i>Les conditions générales de la responsabilité civile dans leur</i>	

<i>rapport avec les conditions spécifiques de la responsabilité du fait des produits</i>	38
2. <i>Le dommage corporel et le dommage matériel au sens des articles 1 et 6 LRF</i>	41
a) <i>Le dommage corporel</i>	41
b) <i>Le dommage matériel</i>	41
3. <i>Le producteur au sens de l'article 2 LRF</i>	43
4. <i>Le produit au sens de l'article 3 LRF</i>	45
5. <i>Le défaut au sens de l'article 4 LRF</i>	49
a) <i>L'attente du consommateur moyen</i>	49
b) <i>Le comportement du producteur</i>	50
c) <i>Une appréciation qui tient compte des circonstances du cas d'espèce</i>	52
d) <i>Une notion à distinguer du défaut selon le droit des contrats</i>	55
6. <i>Les "exceptions à la responsabilité" selon la LRF (article 5)</i>	56
a) <i>L'absence de mise en circulation du produit</i>	58
b) <i>Les défauts dus à une manipulation postérieure à la mise en circulation</i>	59
c) <i>La production sans but économique ni professionnel</i>	59
d) <i>La conformité aux normes impératives de droit public</i>	60
e) <i>Le risque de développement, première approche</i>	61
f) <i>L'incorporation défectueuse d'une matière première ou d'une partie composante elle-même exempte de défaut</i>	63
7. <i>Les modalités de la responsabilité selon la LRF (articles 7 à 11)</i>	65
II. Le défaut dans son rapport avec le manque de diligence du producteur ou le risque qualifié de la production	67
A. Les trois types de défauts	67
1. <i>Le défaut de conception</i>	68
a) <i>La définition du défaut de conception [(i.) Un défaut né lors de l'étape initiale de la production; (ii.) La défectuosité de séries entières du produit]</i> 68	
b) <i>Le fait du producteur dans la conception</i>	71
2. <i>Le défaut de fabrication</i>	72
a) <i>La définition du défaut de fabrication [(i.) Un défaut né au moment de la concrétisation de la conception; (ii.) Un raté parmi des produits peut- être nombreux]</i>	72
b) <i>Le fait du producteur dans la fabrication</i>	76

	<i>La distinction entre défaut de fabrication et défaut de conception</i>	
	<i>[(i.) L'impossibilité de garantir l'absence du défaut; (ii.) Les standard products et les non standard products; (iii.) La mauvaise organisation ou le mauvais fonctionnement du processus de production; (iv.) Le cas particulier du contrôle]</i>	77
3.	<i>Le défaut de présentation</i>	82
a)	<i>La notion de présentation</i>	82
	<i>La définition du défaut de présentation [(i.) La conséquence d'une erreur qui ne se matérialise pas dans le produit; (ii.) Le fait du producteur dans la présentation; (iii.) Le rapprochement de certains problèmes de présentation avec le défaut de fabrication]</i>	84
B.	Les trois méthodes classiques d'appréciation de l'existence du défaut	88
1.	<i>Le consumer expectation test et son complément, le risk-utility test</i>	88
a)	<i>La définition de la sécurité et l'attente du consommateur moyen</i>	89
b)	<i>Les faiblesses pratiques du consumer expectation test [(i.) L'absence d'expectative légitime chez les personnes particulièrement vulnérables; (ii.) Les produits présentant un danger manifeste, un cas particulier d'absence d'expectative légitime chez les personnes vulnérables; (iii.) L'absence d'expectative légitime du consommateur moyen face aux produits nouveaux ou particulièrement sophistiqués]</i>	91
c)	<i>Le champ d'application du consumer expectation test</i>	94
d)	<i>Le risk-utility test - complément au consumer expectation test - et son champ d'application</i>	95
2.	<i>Le test de la diligence du producteur et l'appréciation de l'existence des défauts selon les critères d'une responsabilité objective sui generis</i>	96
	<i>Les responsabilités objectives [(i.) Les responsabilités objectives simples et le devoir de diligence; (ii.) Les responsabilités objectives aggravées et le risque qualifié]</i>	97
	<i>La responsabilité du fait des produits, une responsabilité objective sui generis [(i.) Le constat : la difficulté à classer la responsabilité objective du fait des produits; (ii.) La solution : une classification différenciée; (iii.) La classification différenciée de la responsabilité objective du fait des produits en regard de la doctrine et de la jurisprudence du Tribunal fédéral]</i>	100

Chapitre II.**La notion d'"état actuel des connaissances scientifiques et techniques"
telle que révélée par le risque de développement,
essai de définition**

Avertissement général.....	109
I. La définition du risque de développement.....	113
A. La notion générale de risque de développement.....	113
1. <i>L'hypothèse du risque de développement</i>	113
a) <i>Comment la doctrine définit le risque de développement</i>	113
b) <i>Comment le dictionnaire définit le risque</i>	114
c) <i>Un risque endogène à l'activité de produire</i>	115
d) <i>Un risque lié au développement des connaissances dans le temps</i>	116
e) <i>La différence entre le risque de développement et le défaut du produit</i>	117
2. <i>Les cas à ne pas confondre avec le risque de développement</i>	120
a) <i>Les dangers connus que le public ne voulait pas qu'on élimine</i>	120
b) <i>Les défauts connus qu'on ne sait pas éliminer</i>	121
c) <i>Les défauts de fabrication dont on peut connaître la possibilité de l'existence, mais qu'on ne peut pas déceler</i>	122
B. Le risque de développement comme conséquence des revers de la connaissance.....	123
1. <i>Le danger de l'innovation comme revers de la connaissance</i>	123
2. <i>L'indétermination de la notion d'"état actuel des connaissances scientifiques et techniques"</i>	124
a) <i>L'avènement d'un standard "objectif"</i>	124
b) <i>Le caractère indéterminé du standard retenu</i>	125
II. La connaissance, de l'épistémologie au droit.....	127
A. Le rapport de la connaissance au droit.....	127
1. <i>L'existence de liens limités</i>	127
a) <i>Les liens entre connaissance et droit</i>	127

b) <i>Le caractère limité des liens entre connaissance et droit</i>	128
2. <i>La distinction entre le juste et le vrai</i>	130
a) <i>Deux définitions</i>	130
b) <i>La science et le droit poursuivent deux buts différents</i>	130
3. <i>Conclusion partielle</i>	131
B. Ce que le législateur entend par connaissance	133
C. Une définition plus précise de ce qu'est la connaissance	134
1. <i>Avertissements sur notre méthode d'étude de la connaissance</i>	134
a) <i>Pourquoi nous ferons de l'épistémologie</i>	134
b) <i>Deux postulats</i>	135
c) <i>D'autres points de vue</i>	136
2. <i>Énoncé de la définition</i>	136
3. <i>Première approche</i>	137
a) <i>Première version de la première approche</i>	137
b) <i>Mise en perspective de la première approche</i>	140
c) <i>Seconde version de la première approche</i>	141
4. <i>Seconde approche</i>	143
5. <i>Retour à la définition</i>	144
6. <i>Conséquences dans le cadre de cet exposé</i>	145
D. L'adéquation entre la réalité et la connaissance.....	147
1. <i>Le jugement</i>	148
a) <i>Le jugement, réunion ou séparation de deux concepts distincts</i>	148
b) <i>Le jugement et l'être</i>	149
2. <i>La vérité</i>	150
3. <i>L'erreur</i>	152
a) <i>La définition de l'erreur</i>	152
b) <i>L'erreur par rapport à l'ignorance</i>	153
E. L'assentiment de l'intelligence	155
1. <i>La définition de l'assentiment</i>	155
2. <i>Les degrés de l'assentiment</i>	155
a) <i>L'ignorance</i>	156

	<i>Le doute [(i.) La définition du doute; (ii.) Le doute universel; (iii.) Le soupçon; (iv.) Doute et question]</i>	157
b)	<i>L'opinion</i>	160
c)	<i>La certitude</i>	162
F.	La clarté avec laquelle apparaît l'objet connu	163
1.	<i>La définition de la clarté avec laquelle apparaît l'objet et son rapport avec l'assentiment</i>	163
2.	<i>Les degrés de la clarté avec laquelle apparaît l'objet</i>	164
a)	<i>La possibilité</i>	164
b)	<i>La probabilité</i>	165
c)	<i>L'évidence [(i.) La définition de l'évidence; (ii.) L'évidence et l'indubitabilité; (iii.) L'évidence intrinsèque immédiate; (iv.) L'évidence intrinsèque médiate; (v.) L'évidence extrinsèque; (vi.) La certitude fondée, l'absence d'évidence et l'erreur]</i>	166
III.	Les connaissances scientifiques et techniques	174
A.	La définition des connaissances scientifiques et techniques, et sa réception par le droit	174
1.	<i>La science</i>	174
a)	<i>Ce que le législateur entend par science</i>	174
b)	<i>Une définition plus précise de ce qu'est la science [(i.) Une première définition; (ii.) Le caractère théorique ou spéculatif, et non pratique, de la science; (iii.) Le caractère universel de la science]</i>	175
2.	<i>La technique</i>	179
a)	<i>Ce que la doctrine entend par technique</i>	179
b)	<i>Une définition plus précise de ce qu'est la technique [(i.) Les connaissances techniques vues indépendamment de leur domaine d'application; (ii.) Une première définition; (iii.) Le caractère pratique, et non spéculatif ou théorique, de la technique]</i>	181
3.	<i>Le critère combiné des connaissances scientifiques et techniques</i>	183
a)	<i>Un lien logique</i>	183
b)	<i>Un lien pratique</i>	184
c)	<i>La technoscience</i>	185
d)	<i>Le lien opéré par le législateur</i>	187

B.	Les connaissances scientifiques dans les différents degrés de l'assentiment.....	189
1.	<i>La science au sens plénier</i>	189
2.	<i>La valeur des connaissances scientifiques face à la réalité matérielle</i>	191
a)	<i>Remarque préliminaire : comment s'assurer - parfois - de la vérité de nos affirmations [(i.) L'évidence immédiate; (ii.) La conclusion d'un raisonnement rigoureux]</i>	191
b)	<i>L'assentiment dans l'approximation [(i.) La perturbation du jeu des forces naturelles et la contingence des êtres matériels; (ii.) La possibilité de "certitudes approximatives"]</i>	195
c)	<i>L'assentiment face à l'avènement de la relativité einsteinienne [(i.) Des certitudes partielles et des opinions scientifiques; (ii.) Une connaissance approchée]</i>	198
d)	<i>L'assentiment face à l'avènement de la physique quantique [(i.) L'intérêt de la question dans le cadre de ce travail; (ii.) L'avènement de la physique quantique, une nouvelle révolution; (iii.) Une révolution sans victoire de l'idéalisme ni du subjectivisme; (iv.) La prise en compte réaliste d'un certain élément de subjectivité inhérent à notre connaissance; (v.) L'incommensurable élément de subjectivité pris en compte par le réalisme; (vi.) Conclusion partielle]</i>	205
e)	<i>La centralité de l'opinion dite opinion scientifique</i>	215
IV.	L'"état actuel des connaissances scientifiques et techniques"	218
A.	L'acception relative	218
1.	<i>Une notion relative</i>	219
a)	<i>La connaissance des informations par un producteur diligent</i>	219
b)	<i>La connaissance par un producteur diligent dans l'affaire Commission contre Royaume-Uni</i>	221
2.	<i>L'accessibilité des connaissances</i>	223
a)	<i>La mise à disposition des connaissances et leur publication</i>	223
b)	<i>L'accessibilité et le devoir de diligence</i>	225
3.	<i>L'évolution des connaissances scientifiques et techniques</i>	228
a)	<i>L'image arrêtée d'un processus dynamique</i>	228
b)	<i>L'assimilation des théories nouvelles par la "communauté</i>	

<i>scientifique" [(i.) La possible absence d'unanimité de la "communauté scientifique"; (ii.) L'historisation de l'épistémologie; (iii.) L'émergence de "sciences exactes humaines"; (iv.) L'historisation face à l'authenticité de la connaissance humaine]</i>	230
c) <i>Le devoir de se faire un avis étayé sur les hypothèses scientifiques</i>	237
B. L'acceptation absolue	243
1. <i>L'abandon du critère de l'accessibilité</i>	243
2. <i>La remise en question de toutes les connaissances</i>	244
C. Le choix entre les deux acceptations de la notion d'"état actuel des connaissances scientifiques et techniques"	248
1. <i>L'adéquation avec ce que nous savons de la connaissance (point de vue scientifique, point de vue du vrai)</i>	248
a) <i>L'adéquation avec la définition de la connaissance</i>	248
b) <i>La prise en compte de l'assentiment et de la clarté</i>	249
2. <i>L'adéquation avec l'économie de la LRF (point de vue juridique, point de vue du juste)</i>	251
a) <i>L'acceptation absolue et la réduction de la défense pour risque de développement à presque rien</i>	251
b) <i>L'adéquation de l'acceptation relative avec le système de la LRF, la prise en compte de la diligence du producteur</i>	252
 Conclusion	
I. Un bref rappel des moyens qu'offre la loi, et des questions qu'elle pose	258
II. Quelques rappels à propos des connaissances scientifiques et techniques	261
III. Un bref rappel de nos arguments pour l'acceptation relative de l'"état actuel des connaissances scientifiques et techniques"	264
Envoi philosophique	269
Bibliographie	277

Index	295
Table des matières	305